



## MAIRIE DE COLLIAS

Monsieur le Président  
Jean-Marc ESBERARD  
**APGA**  
4 place du Portail  
30210 COLLIAS

Collias,  
Le 24 octobre 2024,

Objet :  
Dossier du seuil des « machines »

Monsieur le Président,

Nos services accusent réception de votre courrier déposé en Mairie, en date du 22 octobre 2024. Certaines informations, et affirmations contenues dans ce document appellent des compléments.

En premier lieu, il est important de préciser que les trois biens que vous nommés dans votre courrier : le seuil des « Machines », le moulin de la rive « gauche » et le moulin de la rive « droite », sont des propriétés privées, conformément aux documents administratifs en notre possession.

Vous demandez expressément à l'Administration les actes notariés concernant la propriété du seuil des « Machines ». Cette demande fait-elle suite à une requête similaire formulée sur la période 2014-2019 ?

Au-delà de vos investigations personnelles, pourriez-vous nous indiquer les éléments probants (titres de propriété ou autres documents officiels) qui étayent votre affirmation quant à la propriété communale du seuil des « Machines » et du moulin de la rive « droite » ?

En outre, il convient de préciser que cette position des services de l'État n'est pas nouvelle. En effet, la propriété privée du seuil des « Machines » a été formellement reconnue dès 2013 par les autorités compétentes. Les éléments produits après 2013, ou décisions prises auront été fondés sur des données tronquées, et sont par conséquent dénués de toute valeur probante.

Enfin, nous constatons avec regret que sur cette mandature, la Commune a été induite en erreur de manière intentionnelle. Cette situation appelle à une clarification des responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans cette affaire. Notre action ayant été compromise dès le départ, nous déplorons profondément le temps passé, et l'énergie consacrée à ce dossier tronqué et altéré.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jonathan PIRE  
Maire de Collias.

